

Comme lui, je suis issu de «... cette lignée de gens simples et dignes, fidèles depuis les débuts à leur patrie, n'en ayant aucune autre, n'en cherchant aucune autre.»

Les Acadiens, établis dans leur petite patrie depuis 1604, quatre ans avant la fondation de Québec, n'ont pas eu la vie facile, peu sans faut. Il n'est pas nécessaire de retracer ici leur histoire. Cependant, il est bon de remarquer que, malgré leurs vicissitudes, non seulement ils ont survécu, mais ils se sont développés au point où cette minorité a fait d'immenses progrès, et, aujourd'hui, elle tient sa place de droit dans la société canadienne.

Les Acadiens n'ont pas fini de lutter pour obtenir ce à quoi ils ont droit. Ils n'ont pas fini d'insister et de veiller pour que les droits acquis ne soient pas brimés. Que de chemin parcouru, cependant, depuis cent ans. Il n'y a, aujourd'hui, au Nouveau-Brunswick, qu'une poignée d'attardés pour tenter de faire reculer l'histoire et nous ramener à une époque nettement révolue.

Le Nouveau-Brunswick a adopté, comme le gouvernement fédéral, une Loi sur les langues officielles et cette Loi, comme la Loi fédérale, a été adoptée à l'unanimité. Je suis parfaitement convaincu que ces deux lois, qui se complètent l'une et l'autre, ont été adoptées dans un esprit d'unité nationale. Toutefois je sais bien que l'on ne saurait légiférer en matière de bonne intentions.

Pourtant, alors que le pays tout entier accepte la philosophie du bilinguisme officiel, alors qu'il ne reste qu'un petit groupe d'extrémistes pour arguer encore et pour faire revivre de vieilles peurs, nous assistons, à l'heure actuelle, au développement d'un danger tout aussi pernicieux: l'unilinguisme français dans une province canadienne.

Il n'y a pas que les Acadiens qui soient menacés par ce concept dangereux; tous les francophones à l'extérieur du Québec sont menacés, et ces minorités feraient face à un péril extrême si cette politique devait être adoptée au Québec.

Je sais bien qu'en certains milieux—et je le répète, en certains milieux au Québec et non partout—on se soucie fort peu du sort des minorités francophones hors du Québec. Je sais bien que l'on prédit leur disparition à plus ou moins brève échéance. Mais, je sais également que la survivance des minorités francophones ne dépend pas de la logique. Si c'était le cas il y a longtemps qu'elles seraient disparues.

Cette survivance est une survivance du cœur, voulue avec ténacité, accomplie au prix d'immenses sacrifices et, c'est connu, «le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas».

On peut prédire la disparition des minorités francophones à l'extérieur du Québec en avançant les preuves scientifiques les plus probantes, que je continuerai de croire que non seulement elles ne disparaîtront pas, mais qu'elles se développeront au sein d'un Canada plus uni et plus stable que jamais.

Des voix: Bravo! Bravo!

L'honorable M. Robichaud: Moi non plus je ne crois pas à la souveraineté culturelle—si j'ai bien compris l'expression—pas plus que j'aime les ghettos de quelque nature

qu'ils soient, et je suis persuadé que, si les droits des anglophones au Québec devaient leur être refusés; que, si la notion d'un Québec unilingue français devait prendre racine, alors l'avenir culturel et linguistique de plus d'un million de francophones à l'extérieur du Québec serait gravement compromis.

Par ailleurs, les minorités francophones à l'extérieur du Québec font partie elles aussi de cette grande communauté internationale qui s'appelle la francophonie.

Si les minorités francophones ont besoin d'un Québec culturellement fort—et c'est ainsi qu'il devrait être—il ne faut pas pour autant négliger l'apport culturel positif et important qu'elles contribuent à l'épanouissement de la francophonie. Leurs coutumes, leur histoire, leur style de vie, bref tout ce qui les rend différents du Québec sont des facteurs sur lesquels on n'insiste pas toujours assez.

Allons-nous recommencer ces débats stériles présidés par des prophètes de malheur pour qui l'idée même d'une démocratie parlementaire dans une fédération bilingue est une aberration? Il vaudrait mieux leur rappeler ce que disait un sage Français:

Les amis qui vous prédisent des malheurs, finissent par vous les souhaiter afin de prouver qu'ils avaient raison.

Mais, je ne m'alarme pas outre mesure, car le bon sens proverbial des Québécois saura faire la part des choses, et, de plus, il faut aussi prendre note que le gouvernement du Québec traite la question avec pondération.

[Traduction]

Les honorables sénateurs me permettront, j'en suis sûr, de traiter pendant un moment d'un sujet qui m'était cher et qui me l'est encore; je veux parler de la Commission mixte internationale. Cet organisme efficace a été créé en vertu d'un traité en 1909 entre le Canada et les États-Unis. Le but de ce traité était:

... de prévenir les disputes concernant l'usage des eaux limitrophes et de régler les différends et litiges qui pourraient surgir au sujet de la frontière commune entre le Canada et les États-Unis, y compris les droits, obligations ou intérêts de l'un envers l'autre ou envers les habitants de l'autre.

L'article IV du traité abordait la question de la pollution des eaux et dit brièvement, mais sans équivoque:

... les eaux limitrophes et les eaux traversant la frontière ne devront pas être polluées de l'un ou de l'autre côté de la frontière au détriment de la santé et de la propriété de l'un ou de l'autre pays.

La Commission est un organisme permanent composé de trois Canadiens et de trois Américains. Le président actuel, le professeur Maxwell Cohen de l'Université McGill, m'a remplacé au Canada il y a quelques semaines. Les deux autres représentants canadiens sont M. Bernard Beaupré, ingénieur de Montréal, et M. Keith Henry, ingénieur-conseil de Vancouver. Leurs homologues américains sont M. Christian A. Herter, président, fils de l'ancien secrétaire d'État des États-Unis; M. Charles R. Ross, professeur de droit et de sciences économiques à l'Université du Vermont, et M. Victor J. Smith, éditeur et homme d'affaires de l'Illinois.